

ELECTIONS DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE AU SEIN D'ORGANISMES EXTÉRIEURS**Rapporteur : Thierry LAVIT**

En application de l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes.

Conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose, si vous en êtes d'accord à l'unanimité, de procéder à la désignation de certains organismes, dont les statuts le permettent, par **un vote à main levée**. Il s'agit de :

ORGANISMES	NOMBRE DE DÉLÉGUÉS	Candidats
Conseils d'administration et commissions permanentes des établissements publics d'enseignement du second degré <u>1 - Collège public</u> Conseil d'administration	2 titulaires, 2 suppléants	<u>2 titulaires</u> Julien LEMAITRE Marie ETCHEVERRY <u>2 suppléants</u> Cécile PREVOST Cynthia TONOUKOUIN
Commission permanente <u>2 - Lycée de Sarsan</u> Conseil d'administration	1 délégué	<u>1 délégué</u> Jean-Georges CRABARIE
Commission permanente <u>2 - Lycée de Sarsan</u> Conseil d'administration	2 titulaires, 2 suppléants	<u>2 titulaires</u> Thierry LAVIT Julien LEMAITRE <u>2 suppléants</u> Marie ETCHEVERRY Cynthia TONOUKOUIN
Commission permanente <u>3 - Lycée de l'Arrouza</u> Conseil d'administration	1 délégué	<u>1 délégué</u> Jean-Georges CRABARIE
Commission permanente <u>3 - Lycée de l'Arrouza</u> Conseil d'administration	2 titulaires, 2 suppléants	<u>2 titulaires</u> Thierry LAVIT Philippe ERNANDEZ <u>2 suppléants</u> Cécile PREVOST Brian CARREY-MAYSOUNAVE
Commission permanente	1 délégué	<u>1 délégué</u>

		Jean-Georges CRABARIE
Conseil de discipline et de recours pour le personnel des collectivités territoriales	1 délégué	Christine CARRERE
Programme d'Intérêt Général - Opération façades	3 titulaires, 2 suppléants	<u>3 titulaires</u> Eric NONON Antoine NOGUEZ Jean-Luc DOBIGNARD <u>2 suppléants</u> Cécile PREVOST Marie-Henriette CABANNE
Conseils d'établissements des institutions sociales et médico-sociales : <ul style="list-style-type: none"> • ADAPEI • Foyer Las Néous • MAS les Cimes • IMP Saint-Michel de Biscaye • CAT l'Envol • Foyer du Petit Jer • Institution Sainte Marie 	1 délégué 1 délégué 1 délégué 1 délégué 1 délégué 1 délégué 1 délégué	Laurence DEMASLES Laurence DEMASLES Laurence DEMASLES Michèle LAVILLE Michèle LAVILLE Odette MINVIELLE-LARROUSSE Cynthia TONOUKOUIN
Conseil d'administration de la Mission locale	1 délégué	Sébastien PUSZKA
Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine	8 délégués	Thierry LAVIT Cécile PREVOST Eric NONON Sylvie MAZUREK Marie ETCHEVERRY Laurence DEMASLES Julien LEMAITRE Jean-Luc DOBIGNARD
Commission locale transports publics particuliers de personnes	1 délégué	Philippe ERNANDEZ
Commission de contrôle financier des Délégations de Service Public et de Concessions	4 délégués	Philippe ERNANDEZ Patrick LEFORT Sébastien PUSZKA Odette MINVIELLE-LARROUSSE
Commission Communale Accessibilité des personnes handicapées	11 délégués	Michèle LAVILLE Laurence DEMASLES Odette MINVIELLE-LARROUSSE Nicole PEREZ Michel GASTON Antoine NOGUEZ Christine CARRERE Marie-Henriette CABANNE Cynthia TONOUKOUIN Jeannine BORDE

PROJET DE DELIBERATION

Les membres du Conseil municipal :

1°) décident de procéder à ces désignations par un vote à main levée,

2°) désignent ainsi qu'il suit les délégués de la commune au sein d'organismes extérieurs :

	Représentants
<p>Conseils d'administration et commissions permanentes des établissements publics d'enseignement du second degré</p> <p style="padding-left: 40px;"><u>1 - Collège public</u></p> <p>Conseil d'administration</p>	<p><u>2 titulaires</u> Julien LEMAITRE Marie ETCHEVERRY</p> <p><u>2 suppléants</u> Cécile PREVOST Cynthia TONOUKOUIN</p> <p><u>1 délégué</u> Jean-Georges CRABARIE</p>
<p>Commission permanente</p> <p style="padding-left: 40px;"><u>2 - Lycée de Sarsan</u></p> <p>Conseil d'administration</p>	<p><u>2 titulaires</u> Thierry LAVIT Julien LEMAITRE</p> <p><u>2 suppléants</u> Marie ETCHEVERRY Cynthia TONOUKOUIN</p> <p><u>1 délégué</u> Jean-Georges CRABARIE</p>
<p>Commission permanente</p> <p style="padding-left: 40px;"><u>3 - Lycée de l'Arrouza</u></p> <p>Conseil d'administration</p>	<p><u>2 titulaires</u> Thierry LAVIT Philippe ERNANDEZ</p> <p><u>2 suppléants</u> Cécile PREVOST Brian CARREY-MAYSOUNAVE</p>

Commission permanente	<u>1 délégué</u> Jean-Georges CRABARIE
Conseil de discipline et de recours pour le personnel des collectivités territoriales	Christine CARRERE
Programme d'Intérêt Général - Opération façades	<u>3 titulaires</u> Eric NONON Antoine NOGUEZ Jean-Luc DOBIGNARD <u>2 suppléants</u> Cécile PREVOST Marie-Henriette CABANNE
Conseils d'établissements des institutions sociales et médico-sociales : <ul style="list-style-type: none"> • ADAPEI • Foyer Las Néous • MAS les Cimes • IMP Saint-Michel de Biscaye • CAT l'Envol • Foyer du Petit Jer • Institution Sainte Marie 	Laurence DEMASLES Laurence DEMASLES Laurence DEMASLES Michèle LAVILLE Michèle LAVILLE Odette MINVIELLE-LARROUSSE Cynthia TONOUKOUIN
Conseil d'administration de la Mission locale	Sébastien PUSZKA
Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine	Thierry LAVIT Cécile PREVOST Eric NONON Sylvie MAZUREK Marie ETCHEVERRY Laurence DEMASLES Julien LEMAITRE Jean-Luc DOBIGNARD
Commission locale transports publics particuliers de personnes	Philippe ERNANDEZ
Commission de contrôle financier des Délégations de Service Public et de Concessions	Philippe ERNANDEZ Patrick LEFORT Sébastien PUSZKA Odette MINVIELLE-LARROUSSE
Commission Communale Accessibilité des personnes handicapées	Michèle LAVILLE Laurence DEMASLES Odette MINVIELLE-LARROUSSE Nicole PEREZ Michel GASTON Antoine NOGUEZ Christine CARRERE Marie-Henriette CABANNE Cynthia TONOUKOUIN Jeannine BORDE

	Firmin LOZANO
--	----------------------

3°) la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente, et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication.